ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(98)/ST/33

18 mai 1998

DU COMMERCE

(98-1988)

CONFERENCE MINISTERIELLE Deuxième session Genève, 18 et 20 mai 1998 Original: espagnol

COLOMBIE

<u>Déclaration distribuée par M. Carlos Ronderos Torres</u>

<u>Ministre du commerce extérieur</u>

La mondialisation, la libéralisation et l'expansion du commerce ont engendré de nouvelles possibilités pour le développement des peuples, l'augmentation de la prospérité et de l'emploi, et l'amélioration des conditions de vie. A cet égard, le système de commerce multilatéral joue un rôle fondamental, car ses règles garantissent aux Membres sécurité et transparence dans leurs activités commerciales. La Colombie l'a bien compris et, parallèlement à la politique d'ouverture autonome qu'elle pratique depuis une dizaine d'années, elle n'a ménagé aucun effort pour mettre en oeuvre comme il se doit les accords multilatéraux.

A notre avis, le libre-échange n'est pas une fin en soi mais un moyen de créer des richesses et d'améliorer les conditions de vie des populations; cela veut dire que le commerce a pour fonction de contribuer au progrès et à la réduction du fossé qui sépare pays développés et pays en développement. C'est pourquoi il est important que les principaux partenaires commerciaux de l'OMC adoptent des mesures positives qui assurent aux produits présentant de l'intérêt pour les pays en développement un large accès à leurs marchés; évitent le recours à des mesures protectionnistes; et utilisent des mesures correctives qui soient compatibles avec les règles de l'OMC et en particulier avec les dispositions accordant un traitement spécial et différencié aux exportations des pays en développement.

Les considérations qui précèdent doivent orienter les débats de cette Conférence ministérielle, dont l'objectif premier est d'étudier et d'analyser le processus de mise en oeuvre des différents Accords de l'OMC. Il est important d'évaluer dans quelle mesure les pays Membres ont mis en oeuvre les Accords, honoré les engagements pris et atteint les objectifs prévus. Parallèlement, on ne peut ignorer les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en pratique les engagements contractés lors du Cycle d'Uruguay, ni les difficultés qui jalonnent ce processus.

A propos de cette évaluation de la mise en oeuvre des Accords, la Colombie souhaite exprimer sa préoccupation devant le peu de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord sur les textiles, étant donné que la libéralisation progressive du commerce des produits soumis à restrictions et leur intégration au système du GATT restent très précaires. C'est pourquoi nous demandons instamment aux principaux pays importateurs de faire preuve de leadership et de montrer leur attachement à la libéralisation du commerce et au traitement non discriminatoire, en adoptant des mesures positives qui assurent à nos produits textiles un large accès à leurs marchés.

Le mécanisme de règlement des différends est un autre sujet qui intéresse tout particulièrement la Colombie, car il constitue le principal pilier sur lequel reposent le multilatéralisme réglementé et l'OMC. Son fonctionnement a été satisfaisant, mais on a constaté des lacunes et des imperfections qui devront être analysées au moment de la révision prévue dans le Mémorandum d'accord. Il faudra

trouver des formules qui renforcent son objectivité, son équité et sa transparence. Il sera tout aussi important de mettre au point des dispositifs qui améliorent les possibilités qu'ont les pays en développement de participer de manière efficace aux mécanismes de règlement des différends prévus dans l'Accord de l'OMC.

Dans ce processus global d'analyse du système commercial multilatéral, on ne peut ignorer la contribution des accords d'intégration régionale. La Colombie est convaincue des avantages qu'il y a à pratiquer une politique d'intégration dans le cadre d'un régionalisme ouvert compatible avec les disciplines de l'OMC, et c'est pourquoi elle participe activement à la modernisation des institutions du Groupe andin, dont la mission d'intégration à l'échelle du continent américain a un puissant effet de libéralisation.

La Colombie reconnaît qu'il incombe aux gouvernements d'adopter des politiques internes qui permettent de tirer parti des avantages découlant du système commercial multilatéral et de créer les conditions nécessaires au développement de l'initiative privée. C'est ainsi qu'elle a encouragé dès le début de la présente décennie une politique d'internationalisation de l'économie fondée sur l'ouverture commerciale et la suppression des restrictions à l'investissement étranger. En outre, elle a déployé une stratégie de développement industriel qui a permis de favoriser le transfert de technologie et l'émergence de nouveaux secteurs productifs qui autrement auraient très difficilement pu se développer de manière autonome. L'adoption de ce modèle montre combien le gouvernement colombien est persuadé des bienfaits de la libéralisation des échanges en tant qu'instrument de modernisation et de croissance économique favorisant le développement et le bien-être de nos populations.

Parallèlement, la Colombie considère qu'une restructuration au plan de la production est le complément nécessaire du processus d'ouverture. C'est pourquoi elle a formulé une stratégie explicite de renforcement de la compétitivité, qui vise à faciliter les processus de restructuration dans le cadre d'une économie ouverte. Soulignons à cet égard la grande utilité des mécanismes envisagés dans les Accords de l'OMC qui peuvent être utilisés par les pays en développement pour accroître la compétitivité et la productivité de leurs économies, facilitant ainsi une participation accrue aux marchés extérieurs. Ce n'est qu'en devenant plus productifs que nous deviendrons plus compétitifs. Cependant, il faut reconnaître que la capacité de profiter des mesures d'encouragement existantes dépend du niveau de revenu du pays et des ressources disponibles. C'est pourquoi, lorsque les périodes de transition prévues pour les pays en développement seront terminées, il faudra trouver de nouvelles formes d'encouragement adaptées à leurs besoins et à leurs possibilités.

Avec l'évolution technologique, s'ouvrent de nouvelles possibilités commerciales et c'est ainsi que les outils électroniques commencent à devenir un moyen de transaction. L'Organisation mondiale du commerce ne peut ignorer cette réalité et doit donc entreprendre les analyses nécessaires en vue d'établir les disciplines applicables au commerce électronique.

Pour conclure, la Colombie redit l'importance qu'elle accorde à la réalisation des négociations convenues dans l'Accord de Marrakech tant dans le secteur agricole que dans le domaine des services, et à la continuation du processus lancé avec le Cycle d'Uruguay. A cette fin, il est nécessaire de suivre une procédure claire et précise qui permette de mieux préparer les travaux et d'en définir le cadre et la structure. En ce qui concerne l'élargissement des négociations à d'autres secteurs ou disciplines, la Colombie est prête à étudier cette possibilité. Cependant, avant de s'engager dans ce sens, il faut améliorer l'information et l'analyse concernant l'incidence des résultats du Cycle d'Uruguay sur nos économies et sur l'évolution du commerce extérieur, et faire le bilan de la mise en oeuvre des différents Accords, afin de pouvoir approfondir la libéralisation et les disciplines du système multilatéral conformément à ses objectifs et principes et compte tenu des conditions propres aux pays en développement.